



<http://www.sudeduc05.org/>

## Bulletin hebdomadaire SUD Educ05 semaine 03-2019

### 1-Agenda :

**Réunions d'information syndicale** spéciales évaluations nationales et réformes Blanquer : de quoi mettre en pratique vos bonnes résolutions. Informations à retrouver [ici](#).

- **Mercredi 16 janvier** à Gap, salle Grenette, Bourse du travail, de 9h à 12h.
- **Mercredi 23 janvier** à Briançon, école élémentaire Sainte Catherine, de 9h à 12h.
- **Vendredi 25 janvier** à Briançon, *spéciale AVS*, de 14h à 17h
- **Vendredi 1<sup>er</sup> février** Gap IA CHSCT c'est le moment de faire remonter vos fiches pour être étudié.

**Mercredi 16 janvier Briançon 19h** Le Chapoul Présentation d'un projet d'auto-partage

**Vendredi 18 janvier Eyguians 19h** Débat autour du livre de Claude Rouge « L'homme qui ne marche plus » qui traite de la numérisation galopante, en présence de l'auteur.

**La Motte du Caire 18 h** Évocation des migrations alpines. Causerie animée par Gabriel Carnévalé

**Samedi 19 janvier Saint-Bonnet 20 h30** Projection du film "Libre" en présence du réalisateur Michel Toesca

**Mardi 22 janvier Gap 18h30** à la Nouvelle librairie. Deuxième répétition de la **Chorale féministe mixte** voir & 3

**Samedi 26 janvier Montgenèvre 16h front de neige** Maraude Syndicale voir & 2

### 2 -Procès des 3+4+2+...= maraude syndicale samedi 26 janvier

SUD-Solidaires05 a pris l'initiative de proposer une « maraude syndicale » le samedi 26 janvier à Montgenèvre à d'autres organisations syndicales pour que la criminalisation de la solidarité comme à Montgenèvre ne passe plus inaperçue.

*Procès des 3+4 de Briançon le 8 décembre 2018* : 6 mois d'emprisonnement avec sursis simple, 12 mois d'emprisonnement dont 8 avec sursis simple et 4 fermes et 12 mois d'emprisonnement dont 4 fermes et 8 avec sursis avec mise à l'épreuve.

*Procès de deux maraudeurs le jeudi 10 janvier 2019* : 4 et 3 mois de prison avec sursis.

*Prochain procès de maraudeur-euses le 24 janvier 2019...*

Déni de justice, délit de solidarité, discrimination... On ne peut pas laisser passer, ni ici ni ailleurs, on doit être debout et dénoncer, combattre toutes ces injustices...

**SAMEDI 26 JANVIER dès 16h à Montgenèvre**

**Nos montagnes ne seront pas des cimetières**

Sous les drapeaux et moufles aux couleurs des syndicats, on sera présents pour lutter contre les violences policières et la répression judiciaire, et faire la démonstration de notre solidarité et de notre fraternité !

### 3- Pour commencer l'année en musique...

La deuxième répétition de la **Chorale féministe mixte** aura lieu le mardi 22 janvier à 18h30 à la Nouvelle Librairie à Gap (6 cours Victor Hugo).

Tu es un homme ? Une femme ? Autre ? Tu sais chanter comme une casserole ? Comme un rossignol ? Avec une banderole ? Bienvenue !

Nous nous réunissons tous les deuxième et quatrième mardis de chaque mois, alternativement à Gap et à la Roche des Arnauds (salle Vivalto). Et nous comptons sur l'aide d'Armelle pour parvenir à une certaine harmonie....

N'hésitez pas à nous rejoindre, à prendre contact !

### 4- Blanquer dans les Hautes-Alpes

L'a fait son tour d'hélico-écolo, l'a fait le tour de quelques crèmeries avec l'aréopage local, l'a fait la pub à celui dont on taira le nom. N'a pas daigné rencontrer les organisations syndicales notamment sur les assises de l'école rurale\*. Stop, 3 petits tours, n'en parlons plus.

\* voir en pièce jointe ou sur leur site, la [lettre ouverte de l'association « École et Territoires » adressée au ministre](#)

## **5- Brigades... c'est plié !**

Depuis la rentrée de septembre 2018, officiellement, il n'y avait plus qu'un groupe de brigades de congés, appelé-es à remplacer sur tous types de remplacements dans tout le département.

Cependant, chacun des IEN, dans sa circo, avait demandé qui était partant pour continuer à assurer les remplacements de formation, et susceptible de se déplacer sur tout le département.

Ainsi, la Brigade de Formation Continue, enterrée, renaissait.

Depuis la rentrée, donc, tout fonctionnait comme avant. Effectivement, il s'est trouvé des Brigades FC en remplacement dans des écoles dans lesquelles des brigades de congés étaient disponibles.

Mais combien de fois cela est-il arrivé depuis septembre ?

Grâce à un surnombre de Brigades à la rentrée (une dizaine sur le département) et grâce à la chance (peu de collègues absent-es), les Brigades congés ont été "sous-employés", pour peu que l'on considère qu'avoir un "maître surnuméraire" dans une école soit un gâchis.

Pour rendre le service plus efficace (ou plutôt pour faire des économies), on redémarre à zéro. Les remplaçant-es seront susceptibles de remplacer aussi bien un congé de départ en formation qu'un congé maladie ou maternité...

Combien de collègues ne partiront plus en stage parce qu'il n'y a plus de brigades disponibles sur le secteur et qu'on privilégiera le remplacement des congés maladies ?

Quid du suivi des remplacements et de la continuité pédagogique quand on envoie un remplaçant pendant une semaine dans une classe de CP, mais que le dernier jour, finalement, on change parce qu'un autre remplaçant, rattaché au plus proche, donc moins coûteux, est disponible ?

Une nouvelle fois, l'Administration se fiche pas mal des élèves et de nous.

Le beau discours " la formation reste une priorité " est déjà oublié. Les promesses n'engagent que ceux qui... Vous connaissez l'adage.

Encore une fois, nous nous doutions de ce qui se préparait.

Encore une fois, personne n'osait vraiment y croire.

Encore une fois, mis devant le fait accompli, nous allons l'accepter.

Encore une fois, nous allons nous habituer à moins partir en stage...

Le DASEN avance, petit à petit, dans son programme dicté, non pas par les nécessités locales, mais par la volonté ministérielle et les économies budgétaires.

La prochaine disparition des écoles en milieu rural ? Vous verrez...

La fusion des départements 04/05 ? C'est en cours.

La disparition de la Formation Continue sur le temps de travail ? C'est prévu !

**Et si nous en parlions à la prochaine RIS ?**

La suite au prochain épisode !

## **7-La bienveillance de l'administration, ça ne s'invente pas !!!**

Reçu dans les écoles : Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

A compter du 1er janvier 2019, toute demande d'autorisation d'absence avec simple courrier justificatif suite à une absence d'un seul jour, pour des raisons médicales sans avoir consulté un médecin, donc sans certificat médical, sera accordée sans traitement.



Pour rappel, "sans traitement" signifie qu'en plus de ne pas être payée, la journée sera décomptée de l'Ancienneté Général de Service.

## 8- Contre la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique

Derrière la promotion du choix des élèves (apparemment « libres » de choisir leurs spécialités), cette réforme organise concrètement la mise en concurrence des établissements, des territoires et des individus.

Elle vise également à réduire drastiquement les postes et les dépenses, en permettant de maximiser le nombre d'élèves par classe.

**RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC ?  
POUR SUD ÉDUCATION, C'EST NON !**



Elle favorise enfin les milieux sociaux les plus aisés en complexifiant l'orientation et en faisant dépendre la poursuite des études dans le supérieur du choix des spécialités et donc de l'accès à certains lycées.

À l'heure où la réforme se met concrètement en place, il est temps de faire un premier bilan. Et surtout, il est temps de se mobiliser ! Toutes les informations utiles [ici](#).

**RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC ?  
POUR SUD ÉDUCATION, C'EST NON !**



## 9- Précaires : il faut augmenter nos salaires

*Communiqué de la fédération Sud éducation*

**L'État est le premier employeur de salarié-e-s précaires. Dans l'Éducation nationale, on ne compte plus les contrats à durée déterminée : assistant-e d'éducation, enseignant-e contractuel-le, personnels administratifs dans les établissements et les DSDEN ou rectorats, accompagnant-e d'élèves en situation de handicap, vacataires à l'université, agent-e-s de laboratoire... la liste est longue.**



Tous les personnels qui sont soumis à ces contrats de travail partagent un point commun : leur rémunération est bien plus faible que celle de leurs collègues titulaires, alors qu'ils et elles effectuent des missions indispensables au bon fonctionnement du service public. Bien souvent, leur rémunération, du fait de la faiblesse de leur salaire horaire ou de temps partiels subis, n'atteint même pas l'équivalent du SMIC.

Le mouvement des gilets jaunes a projeté sur le devant de la scène la question salariale. Le Président a été contraint de demander aux patrons de verser une prime de fin d'année aux salarié-e-s de leur entreprise.

Et pourtant, l'État-patron, notre employeur, n'est même pas capable de s'appliquer ses propres consignes, puisqu'il n'annonce aucune mesure d'augmentation de salaire des personnels, en particulier des plus précaires, et que les salaires n'augmentent plus dans la fonction publique depuis des années.

Dans plusieurs académies, des personnels s'organisent pour exiger une prime de fin d'année de la part du ministère.

SUD éducation soutient ces initiatives qui visent à arracher des augmentations de salaires à l'employeur.

**SUD éducation revendique :**

**– l'alignement de la rémunération des personnels non-titulaires sur celle des titulaires, ce qui inclut par exemple le bénéfice de la prime REP/REP+ à tou-te-s les AED, AP, AESH ;**

**– une augmentation générale des salaires, et l'intégration des primes au salaire, pour forcer l'employeur à cotiser pour nos retraites, notre sécurité sociale, le chômage ;**

**– un salaire minimum à 1700€ nets ;**

**– la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires.**

## 8-Humour ???

LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT

